



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SEB  
Service Eau et Biodiversité  
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 19/01/2023

**Objet : Demande de dérogation à la protection de l'espèce animale "Effraie des clochers"- Construction d'immeuble 1 rue des Cap-Horniers ZAC de l'aéroport" à Pleurtuit**

**P.J. :** - Dossier de demande de dérogation du 13/01/2023  
- Avis de la DDTM du 16/01/2023

### **Note de présentation du dossier**

Dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble d'habitation 1 rue des Cap-Horniers ZAC de l'Aéroport sur la commune de Pleurtuit réalisés par "Vinci Immobilier", un site de repos et de nidification de l'Effraie des clochers sera détruit. Cette espèce étant protégée par l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, cette société immobilière sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, afin de poursuivre les travaux.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette demande en date du 16/01/2023 et le Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN) est en cours de consultation sur cette demande.

### **Participation du public**

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes sont consultables du **25 janvier au 8 février 2023 inclus**, sur le site internet de l'État en Ille-et-Vilaine. Durant cette période, le public pourra transmettre ses éventuelles observations par courriel à l'adresse suivante :

[ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL